

L'ECHO DES HAMEAUX

N°70 - NOVEMBRE 2017

LE MOT DU MAIRE

L'ENVIRONNEMENT ET ... NOS DÉCHETS

Élément de notre patrimoine, l'ENVIRONNEMENT, inscrit dans le cadre du développement durable, occupe une place importante qu'il importe de préserver. Dans ce domaine, la Communauté de Communes est le principal acteur institutionnel.

Aussi, avant de rappeler les actions de bonne conduite à adopter afin de contribuer à la protection de notre environnement, il importe de préciser le rôle de la Collectivité.

A ce titre, il lui revient d'organiser le service public de gestion de tous les déchets. Les déchets ménagers (ordures ménagères) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages. Ils sont collectés, transportés et traités par un prestataire sous l'autorité de la Communauté de Communes.

Les autres déchets doivent être acheminés par chaque administré dans les 3 déchetteries de la Communauté de Communes (Seyssel, St Germain sur Rhone et Frangy). La Commune de Corbonod est naturellement rattachée à la déchetterie de Seyssel 74 (les heures et les périodes d'ouverture sont précisées dans le présent Echo des Hameaux).

Pour autant, une bonne gestion des déchets ne peut s'accomplir sans un comportement raisonnable et raisonné de chacun.

Ainsi :

Les ordures ménagères sont à déposer dans les containers installés à cet effet dans chaque hameau de la Commune.

Les verres, les cartons, les papiers, les plastiques doivent être transportés vers les 2 points d'apport volontaire situés à Gignez - Pré Devert (route de Seyssel) et à la Trille.

Pour le reste, tous les autres déchets, produits toxiques, déchets spéciaux (huile de vidange, peinture, etc...), les encombrants (gravats, ferrailles), les déchets verts, les piles etc... sont à transporter à la déchetterie.

Enfin, il convient de noter que la Commune organise deux fois par an (au printemps et à l'automne) le ramassage des encombrants. Les jours fixés font l'objet d'une large information au préalable.

La Communauté de Communes a mis en place tous les dispositifs et les moyens pour traiter nos déchets.

Dès lors, il nous revient de nous engager individuellement et collectivement, à ses côtés dans une démarche « éco-responsable » et d'adopter un comportement « éco-citoyen ».

Trier et recycler nos déchets c'est aussi contribuer à améliorer notre cadre de vie.

Le Maire,
Joseph TRAVAIL.